

## CALENDRIER POST-BAC BURY SUP

### RENTRÉE 2018

#### LA RENTRÉE EST FIXÉE AU :

**RENTRÉE pour tous les étudiants : lundi 3 septembre à 9h00 – sortie vers 12h30**

Les emplois du temps et plannings annuels seront remis ce jour par les professeurs référents.

Pour les nouveaux, une photo pour le badge étudiant sera prise ce jour-là.

La photo de classe sera prise le mardi 11 septembre à partir de 8h30.

#### HORAIRES

Ils seront précisés dans chaque classe, le jour de la rentrée, par le professeur référent.

#### DATES DES VACANCES SCOLAIRES 2018– 2019

**TOUSSAINT** : vendredi 19 octobre **après les cours** au lundi 5 novembre 2018 **au matin**

**NOËL** : jeudi 20 décembre **après les cours** au lundi 7 janvier 2019 **au matin** ;

**HIVER** : vendredi 22 février **après les cours** au lundi 11 mars 2019 **au matin** ;

**PRINTEMPS** : vendredi 19 avril **après les cours** au lundi 6 mai 2019 **au matin** ;

**ASCENSION** : du jeudi 31 mai au lundi 3 juin 2019 au matin.

L'établissement sera fermé le **lundi de PENTECÔTE, 10 juin 2019**.

**Début des vacances d'été** : La fin de l'année scolaire est fixée au vendredi 5 juillet 2019 après les cours.

**⚠ L'étudiant inscrit dans l'établissement est tenu d'y être présent les jours de classe prévus ci-dessus, sauf indication contraire écrite par la direction ou pour les motifs légitimes prévus par l'article L131-8 du code de l'éducation.**

**DCG2/DCG3** : vous remettrez la photocopie de vos résultats à votre professeur référent dès la rentrée

**BTS1** : Le temps fort de cette première année, le **stage à l'étranger** d'une durée de huit semaines.

- Le voyage et l'hébergement sont à votre charge.
- Des aides peuvent être demandées. Renseignements à l'accueil et sur le site du conseil régional
- **En annexe une note d'information à lire absolument.**

**BTS2** : Le certificat de stage + l'attestation éventuelle + la convention de stage originale signée seront à remettre à la rentrée au professeur, référent.

## DES REUNIONS D'INFORMATIONS

Pour les BTS1 : le mardi 25 septembre à 19h

Pour les DCG1 : le mardi 25 septembre à 19h30

Rencontre individuelle parents-professeurs : sur rendez-vous, s'adresser au secrétariat.

## A QUI S'ADRESSER ? CONCERNANT LA SCOLARITE

### À CHAQUE PROFESSEUR

Pour toute question concernant la matière qu'il enseigne. Les rendez-vous sont à prendre via l'étudiant.

### AU PROFESSEUR REFERENT

Pour une vue d'ensemble sur la scolarité de l'étudiant, le professeur référent est l'interlocuteur privilégié. Les rendez-vous sont à prendre via l'étudiant ou le secrétariat.

## A QUI S'ADRESSER ? De manière plus générale

### AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT COORDINATEUR DE L'ENSEMBLE SCOLAIRE MARISTE ET CHEF D'ÉTABLISSEMENT DU POST-BAC – MADAME COLOMBO DAQUIN

- pour tout ce qui concerne l'Ensemble Scolaire Mariste,
- pour toutes les questions d'ordre général,
- pour tout problème ou toute question d'orientation
- pour toutes les situations particulières ou exceptionnelles,
- pour les admissions.

### À MADAME FABIENNE BAYART DIRECTRICE ADJOINTE

- pour les questions concernant la scolarité.
- pour tout problème ou toute question ayant trait à la vie de Bury sup.
- pour tout ce qui concerne l'orientation, les choix des sections, les décisions du conseil de classe.

### A MADAME REGINE VORWALTER RESPONSABLE VIE SCOLAIRE

- pour tout ce qui relève du comportement général et de la vie de groupe (absences, retards, organisation des temps de loisirs, etc.). Les absences doivent être signalées dans la matinée. **Rendez-vous à prendre au secrétariat**

### À L'ÉCONOMAT, Madame GALLO :

- pour tout ce qui concerne le paiement des frais de scolarité et de demi-pension et toutes difficultés rencontrées dans ces domaines.

### AU SECRÉTARIAT, Madame DEVILLIERS : 01 34 27 38 10

- pour toutes les demandes de renseignements et les formalités telles que les certificats de scolarité, la sécurité sociale étudiante, les demandes de bourses.

### L'ACCUEIL DE BURY EST OUVERT : 01 34 27 38 00

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 17 h 30  
Mercredi de 8 h 00 à 17 h 00  
Samedi de 8 h 00 à 12 h 30

Toute correspondance sera adressée à la personne ou au service intéressé

ne pas oublier de la mentionner

Lycée Notre-Dame de BURY

BURY SUP

3, avenue du 18 JUIN

95580 MARGENCY

Mail : [burysup@bury-rosaire.fr](mailto:burysup@bury-rosaire.fr)

Site internet : [www.bury-rosaire.fr](http://www.bury-rosaire.fr)

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### SCOLINFO

Scolinfo est un portail Internet de mise en relation entre les familles et l'établissement.

Pour y accéder, un code confidentiel personnel est adressé en début d'année scolaire à chaque famille ou chaque parent le cas échéant. Ce code vous permet d'avoir accès à différents services : emploi du temps, cahier de textes, différents éléments de la facturation tout au long de l'année (pour le responsable payeur), ainsi qu'une messagerie personnelle sur laquelle l'établissement communique toutes sortes d'informations (circulaires, calendriers, etc.)

Un code confidentiel différent est également attribué à chaque élève, afin qu'il puisse consulter l'emploi du temps et le cahier de textes de sa classe.

Très simple d'utilisation, il vous suffit de passer par le site de l'établissement ou de vous connecter à l'adresse suivante : [www.scolinfo.net](http://www.scolinfo.net). Entrer alors vos identifiant et mot de passe, reçus en début d'année. A vous ensuite de parcourir les pages qui vous intéressent.

### BULLETINS DE NOTES :

A l'issue de chaque semestre, les familles reçoivent un bulletin sur lequel sont portées les moyennes et les appréciations de chaque professeur : le conserver précieusement, il n'est pas délivré de duplicata.

Au mi- semestre, un relevé de notes est adressé aux familles.

### SECURITE SOCIALE ETUDIANTE :

L'étudiant est rattaché au centre de sécurité sociale de sa famille

### LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur est distribué aux étudiants le jour de la rentrée.

**Tout étudiant inscrit à BURY s'engage à le respecter intégralement en le signant**

### DEMANDE D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Toute absence en dehors du calendrier officiel des vacances doit demeurer **exceptionnelle** et faire l'objet d'un **courrier adressé à la Directrice Adjointe de Bury Sup**.

### BADGES

Chaque étudiant reçoit un badge en début d'année. **Il doit toujours l'avoir sur lui.**

Ce badge sert de carte d'identité scolaire, permet d'accéder à la restauration et d'emprunter des livres au CDI.

**Tout étudiant désirant déjeuner doit présenter son badge à l'entrée du self.**

Les étudiants externes désirant déjeuner occasionnellement se présenteront à la restauration avec leur badge. Le règlement des repas sera prélevé directement sur la facture.

**En cas de perte ou de détérioration de ce badge**, l'étudiant le signale à la caisse du self. Un nouveau badge sera édité et facturé à la famille **10 euros**.

**En cas d'oubli**, dans un souci d'éducation à la responsabilité, l'étudiant sera **pénalisé**.

### LES MANUELS SCOLAIRES

Attendre la rentrée et les instructions des professeurs.

## **ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES :**

Les étudiants trouveront :

- L'association sportive sur le site principal de Bury
- Un Bureau des Étudiants sur le site de Bury sup

## **CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION (C.D.I.)**

Il est à la disposition des étudiants qui peuvent y consulter sur place livres, revues et encyclopédies et emprunter certains documents.

Ce centre est placé sous la responsabilité de **Mesdames COMBETTES** (Lycée) et **BREYTON** (Collège).

## **BUREAU INFO AVENIR (B.I.A.)**

Il est ouvert aux étudiants et à leur famille qui peuvent y consulter une abondante documentation sur les études techniques, secondaires ou supérieures, ainsi que sur les conditions d'accès à telle ou telle profession.

*Nous attirons l'attention des étudiants sur l'intérêt de se documenter pour mieux préciser leurs projets d'avenir.* Il est important de ne pas attendre la fin de l'année ou l'obtention du diplôme

## **INFIRMERIE :**

Les étudiants peuvent s'adresser à l'infirmerie (Madame LEROUX) pour les soins habituels, à partir de **10h** (l'infirmerie est fermée le mercredi matin). **En aucun cas les étudiants ne peuvent quitter l'établissement sans être passés préalablement par l'accueil de Bury sup et/ou l'infirmerie.**

- **En cas d'accident**, l'établissement s'efforce de prévenir la famille rapidement.
- **En cas d'urgence**, l'établissement appelle le SAMU (15) qui assure l'évaluation médicale et détermine le mode de transport approprié (ambulance privée le plus souvent, si nécessaire transport médicalisé d'urgence) vers l'hôpital le mieux adapté.

On peut joindre l'infirmière, au téléphone, entre 8h30 et 17h, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, et le mercredi matin de 8h30 à 12h30.

## **A.P.E.L. BURY-ROSAIRE**

Cette association adhère à une Union Nationale des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre. Par son activité aux côtés de l'équipe éducative, l'APPEL contribue à créer un climat de collaboration et de co - éducation entre les familles et l'école.

Venez nombreux à l'**Assemblée Générale annuelle qui aura lieu le VENDREDI 05 OCTOBRE 2018 à 20 h sur le site de Bury.**

## **SÉCURITÉ**

**La circulation, étant particulièrement dense aux abords de l'établissement, les étudiants sont invités à observer toutes les règles de sécurité à l'entrée et à la sortie et notamment de rouler à une vitesse maximale de 10 km/h à l'intérieur de la propriété.**

**Un garage non gardé est à la disposition des étudiants pour leur véhicule.**

**L'établissement n'est en aucune façon responsable des vols ou détériorations pouvant survenir sur les biens et les objets personnels.**

Les agressions verbales ou physiques des parents envers un ou plusieurs membres de la communauté éducative (enseignants, personnels, membres de l'encadrement ou de la direction) pourront entraîner des actions en justice et en tous cas, aboutiront à une non réinscription.

Nous vous souhaitons une belle année scolaire 2018/2019.

Le chef d'Etablissement Coordonnateur  
Céline COLOMBO DAQUIN

La Directrice Adjointe  
Fabienne BAYART